



**Extrait du registre des délibérations de Conseil
d'administration de l'Agence technique
départementale « Lot-et-Garonne Ingénierie »**

Séance du 5 février 2025

Date de la convocation : 30 janvier 2025

Président : Sophie BORDERIE

Délibération n°2025-CA-005

Nombre de représentants pour le quorum (collèges 1 et 2)	21
Nombre de présents	18
Pouvoirs	3
Nombres de votants	15

Objet : rapport d'orientation budgétaire 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 5 février à 14h30, les administrateurs de l'Agence technique départementale « Lot-et-Garonne Ingénierie » se sont réunis à Agen, dûment convoqués par convocation électronique le 30 janvier 2025 sous la présidence de Madame Sophie BORDERIE.

Pour le 1^{er} collège – conseillères et conseillers départementaux

NOM – Prénom	Fonction	Présent	Excusé	Pouvoir le cas échéant à
BORDERIE Sophie	Présidente	☒	☐	
BILIRIT Jacques	Vice –président	☐	☒	
DEVILLIERS Arnaud	Conseiller départemental	☒	☐	
Danielle DHELIAS	Vice-présidente	☒	☐	
GONZATO-ROQUES Christine	Vice-présidente	☐	☒	
Nicolas LACOMBE	Vice-président	☐	☒	
MESSINA-VENTADOUX Annie	Vice-présidente	☒	☐	
MIRANDE Jean-Jacques	Conseiller départemental	☐	☒	
PAILLARES Marylène	Vice-présidente	☒	☐	
TONIN Valérie	Vice-présidente	☐	☒	
BORIE Daniel	Vice-président	☐	☒	Mme DHELIAS
CAPELLE Laurent	Conseiller départemental	☒	☐	
DALLIES Vanessa	Conseillère départementale	☐	☒	Mme BORDERIE
DELBREL Christian	Conseiller départemental	☒	☐	

NOM – Prénom	Fonction	Présent	Excusé	Pouvoir le cas échéant à
CAMINADE Didier	Président de la CC Fumel Vallée du Lot	☐	☒	
DAILLEDOUZE François	Maire de Caudecoste	☒	☐	
FOUNAUD VEYSSET Nathalie	Maire de Monflanquin	☒	☐	
PEZZUTTI Christian	Vice-président de Val de Garonne Agglomération	☒	☐	
POULIQUEN Guillaume	Maire d'Agnac	☒	☐	
RIVETTA Françoise	Maire de Sauméjan	☒	☐	
SALLES Marie-France	Maire d'Engayrac	☐	☒	Y. DAILLEDOUZE

Assistaient également :

- Laurent DELRUE
- Aurélie LESPES-TORTUL
- Sophie LAFAYE-ROMER
- Yoann SOULACROIX
- Sabine ESPINASSE

Le débat d'orientation budgétaire est une étape cruciale dans la préparation des budgets des collectivités territoriales et des établissements publics. Il permet de discuter des grandes orientations budgétaires avant l'adoption du budget, c'est-à-dire des évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions. Il doit contenir des informations relatives :

- aux engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement,
- à la structure et la gestion de l'encours de dette,
- à l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute et nette.

Exposé des motifs :**I- Cadre du débat d'orientation budgétaire**

Lot-et-Garonne Ingénierie est un établissement public administratif prévu à l'article L. 5511-1 du CGCT. Il comprend dans ses membres le Département mais également des EPCI ou encore des communes soumises à l'obligation de débat d'orientation budgétaire pour partie. Si le code ne précise pas explicitement si les agences techniques sont soumises à ce débat, il vous est proposé de le tenir dans un souci de transparence et de bonne gouvernance.

Le débat d'orientation budgétaire est une étape cruciale dans la préparation des budgets des collectivités territoriales et des établissements publics. Il permet de discuter des grandes orientations budgétaires avant l'adoption du budget, c'est-à-dire des évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses



d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions. Il doit contenir des informations relatives :

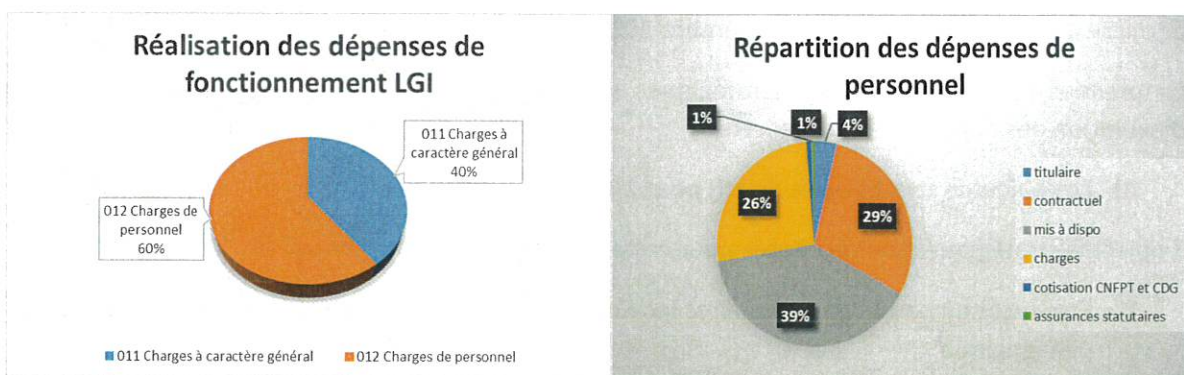
- aux engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement,
- à la structure et la gestion de l'encours de dette,
- à l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute et nette.

II- Les informations relatives à la situation financière de Lot-et-Garonne Ingénierie en 2024

LGI a eu en 2024 seulement 6 mois d'activité. Cela lui a permis de recruter les équipes afin de réaliser les accompagnements pour les membres adhérents mais aussi de structurer ses missions et de communiquer sur celles-ci.

22 études ont été transférées de l'AT 47 vers LGI et 14 nouvelles propositions d'accompagnement ont été réalisées auprès des adhérents. 4 matinées de l'ingénierie réunissant à chaque fois entre 20 et 40 personnes ont eu lieu entre septembre et décembre 2024 sur des thématiques maîtrisées par l'agence : financement des projets communaux, restauration collective et habitat dégradé. Enfin, de nombreux accompagnements sur les plans de financement ont été réalisés en fin d'année pour permettre le dépôt des dossiers de demande de subvention.

268K€ de dépenses de fonctionnement ont été réalisées dont 60% concernent des **dépenses de personnel**. Elles sont composées des rémunérations des agents titulaires, contractuels et mis à disposition par le Département ainsi que des charges associées.



Pour les dépenses de charges courantes en 011, les dépenses de prestation sont les plus importantes : il s'agit des prestations utilisées par LGI pour compléter ses compétences en interne. Un accord-cadre relatif aux prestations d'ingénierie avaient été conclu jusqu'au 31/12/2024 avec la SEM 47 groupée avec d'autres entreprises. Ces dépenses représentent 84% des dépenses du 011 soit 88 K€.



Les recettes de fonctionnement sont supérieures et s'élèvent à 393K€. Cette forte réalisation est surtout due au versement de la subvention de fonctionnement du Département qui couvre 90% des recettes sur l'année. Les recettes de prestations sont très faibles mais logiques pour un démarrage d'activité : les recettes de prestations encaissées correspondent aux études d'AT 47 transférées dans les mêmes conditions que précédemment à savoir 0.35€/hab. Les recettes de cotisation sont d'un bon niveau pour une première année avec près de 150 adhérents et un tarif de cotisation proratisé à ½ année. La subvention Fonds vert de l'Etat est moins importante que prévue avec un taux d'aide à 40% sur deux postes au lieu des 70% attribués en 2023.

C'est ainsi qu'un **excédent de fonctionnement à hauteur de 125 K€** a pu être dégagé sur l'exercice 2024.

Peu de réalisation en section d'investissement, les agents n'ayant pas encore pu déménager dans les nouveaux locaux à Scaliger : les travaux ont pris du retard. L'achat de mobilier de bureau et matériel informatique sera donc décalé en 2025.

III- Les propositions d'évolution des dépenses et recettes pour 2025

Ces propositions découlent des objectifs que se fixe l'établissement moins d'un an après sa création. L'année 2025 sera une année de consolidation de la structure. Elle concernera :

- Les missions : bien les faire connaître et à développer progressivement,
- Le nombre d'adhérents : 150 membres aujourd'hui dont 6 EPCI,
- Les recettes : augmenter les recettes de prestation et conforter les recettes de cotisation.

Cette consolidation tiendra compte également des besoins exprimés par les adhérents lors de la dernière assemblée générale du 7 novembre 2024.

En premier lieu, les 3 objectifs stratégiques seront présentés avant d'évoquer les propositions d'évolution des dépenses et des recettes.

A) Les objectifs stratégiques de LGI pour 2025 :

3 objectifs stratégiques sont proposés pour cette année :

- 1- Etre reconnu parmi les partenaires locaux de l'ingénierie en développant une communication pédagogique
- 2- Développer des nouvelles missions attendues par les membres, prévues par la politique générale de LGI et à effectif constant
- 3- Favoriser le développement des compétences et la complémentarité des savoir et savoir-faire des agents de LGI afin de garantir un accompagnement de bon niveau

Pour mettre en œuvre les 3 axes stratégiques, les actions suivantes seront proposées dans l'année :



1) Etre reconnu parmi les partenaires locaux de l'ingénierie en développant une communication pédagogique

1.1- Faire connaître les missions et compétences de LGI aux adhérents pour augmenter les prestations rendues

Il s'agira :

- D'organiser 1 fois par mois les matinées de l'ingénierie donnant des informations utiles aux adhérents sur les champs de compétences de LGI,
- D'aller à la rencontre des adhérents pour faire le point sur leurs besoins,
- De profiter des assemblées générales pour réaliser des informations sur des sujets thématiques,
- De développer la communication papier et numérique de l'agence.

1.2- Communiquer sur l'agence auprès du bloc communal non adhérent afin d'augmenter le nombre d'adhérents de LGI et conforter les recettes de cotisations

- Envoyer des courriers aux communes et EPCI du 47 sur l'utilité de LGI en présentant un premier bilan d'activité pour donner à voir,
- Participer aux différents COPIL ORT ou autres projets du bloc communal,
- Organiser avec les partenaires des journées de l'ingénierie.

2) Développer des nouvelles missions attendues par les membres, prévues par la politique générale de LGI et à effectif constant

2.1- Bien définir le contour de la mission juridique de LGI : marchés de MOE, procédure foncière et environnementales utiles aux projets, assurances, montage d'opérations ...

2.2- Proposer des prestations en matière d'accompagnement financier et les déployer

2.3- Définir les contours de l'accompagnement sur le diagnostic des bâtiments publics et de la gestion patrimoniale

2.4- Déploiement des missions d'ouvrage d'art à moyen constant : une mission s'appuyant sur la prestation des services départementaux pour le primo-conseil et sur l'accord-cadre de prestations d'ingénierie pour les études complexes

3) Favoriser le développement des compétences et la complémentarité des savoir et savoir-faire des agents de LGI

3.1- Proposer des ressources documentaires adaptées aux métiers des chargés de projet pour développer leurs connaissances ou les conforter,



3.2- Permettre la participation de chaque agent une fois par an à des séminaires ou des réunions de réseau des ATD,

3.4- Adapter les formations des agents au déploiement des nouvelles missions.

B) La prise en compte des données extérieures nationales impactant la construction du budget LGI

- On ne peut évoquer les données économiques nationales sans parler de l'instabilité politique qui est source d'incertitude économique en France. Plusieurs gouvernements se sont succédés en plusieurs mois ne parvenant pas à faire voter un budget pour l'Etat. Cette situation est assez nouvelle en France mais pour l'instant les marchés financiers ont été assez conciliants.
- Evolution des prix et inflation impactant la dépense locale :
 - o Combustible et carburant : -7.3% en novembre 2024,
 - o Electricité, gaz : -13.5%,
 - o Bâtiment : +.1%
 - o Travaux publics : +0.8%.
 - o Prévision de l'inflation pour 2025 :
 - Le 7 janvier 2025, les prix à la consommation ont augmenté de 2% en moyenne.
 - L'inflation est estimée en France à un peu moins de 2% pour 2025.
 - o Taux d'intérêt : poursuite de la baisse sur les taux court terme mais pas forcément sur les taux long terme.
- Contexte et finances locales : les comptes des Département en 2024 laisse apparaître une diminution de l'épargne brute autour des 30% avec une hausse des dépenses de fonctionnement de 3.7% et une quasi-stagnation des recettes de fonctionnement. Pour les communes, l'épargne brute également mais de manière plus faible (de l'ordre de 7.8%) avec une hausse des dépenses de fonctionnement de l'ordre de 4.5% et de 2.5 % des recettes de fonctionnement. Depuis 2022, l'épargne brute des collectivités est en baisse progressive et l'encours de dette augmente peu à peu. Les finances locales sont donc plus contraintes.
- Mesures législatives et réglementaires pour 2025 : outre la loi spéciale permettant de percevoir les impôts et les ressources publiques nécessaires au financement des dépenses publiques essentielles, il est nécessaire d'attendre le vote d'une loi de finances pour connaître les montants définitifs des impôts et des dotations. Toutes les évaluations actuelles sont basées sur la loi de finance 2024. En revanche, certaines mesures ont été actées comme la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales (inflation prévisionnelle à 1.7%) et l'augmentation du taux de cotisation de la CNRACL.



- En conclusion : ce contexte national vient perturber les prévisions budgétaires ou les souhaits de projet de nos adhérents. Concernant le Département, 1^{er} contributeur, un effort 60 M € serait nécessaire en 2025 soit une baisse de 12% du budget. C'est ainsi que la situation financière de ce dernier vient impacter la subvention de fonctionnement versée à l'agence qui sera limitée à un montant de 540 K€ afin de garantir, malgré tout, les dépenses de personnel et quelques dépenses de gestion courante mais aussi la consolidation en 2025 de l'agence. Pour le bloc communal, l'impact pourrait être sur la réalisation de projets d'investissement avec la crainte de la baisse des cofinancements ou de l'autofinancement. Ainsi, cela pourrait avoir des conséquences sur l'activité de l'agence et notamment la réalisation des études et les recettes de prestation. Une approche prudente de ces recettes de prestations paraît être adaptée pour 2025.

C) Proposition d'évolution des dépenses et de recettes pour 2025

FONCTIONNEMENT

- Pour les recettes, LGI va s'appuyer sur la même structure des recettes de fonctionnement qu'en 2024 mais avec une prévision prudente de l'ensemble de ces recettes au regard des éléments exposés en B) :
 - **La subvention de fonctionnement du CD 47** : lors de l'étude relative à la faisabilité de la création de l'agence, le modèle économique avait fixé la subvention du CD 47 autour des 65 à 75% des recettes de fonctionnement.
 - **Les recettes de cotisation** : le modèle économique travaillé pour la création de l'agence avec posé comme objectifs : 30% des communes et intercommunalités la 1^{ère} année, 50 % la 2^{ème} année puis 75 à 80% la 3^{ème} année. Dès 2024, nous étions à près de 150 membres soit 45% du bloc communal. LGI va continuer sa communication à l'égard des membres potentiels pour les inciter à adhérer à LGI et dépasser l'objectif de 50%. De manière prudente, ces recettes pourraient correspondre à 10% des recettes de fonctionnement soit environ 80K€.
 - **Les recettes des prestations aux adhérents** : en ayant peu de recul sur l'activité des agents en année pleine pour la réalisation des études, nous avons repris les données d'activité de l'AT 47 que l'on a adaptées à l'effectif de LGI et au nombre d'adhérents. Nous considérons qu'un agent peut réaliser en moyenne 11 accompagnements par an. La moyenne des propositions d'accompagnement réalisées en 2024 s'élevait à environ 1 000€ de recettes/proposition d'accompagnement. En sachant que nous avons 5 chargés de projet, nous évaluons le nombre d'études complexes à 55 par an et une estimation des recettes qui en découlent à 55K€. Il s'agit d'une proposition prudente d'évaluation qui vous est faite : elles représenteraient moins de 10% des recettes.
 - **Le report de l'excédent de fonctionnement à hauteur environ de 121 K€.**

Cela devrait représenter environ 825 K€ de recettes de fonctionnement.



- Au regard des objectifs de l'agence, le budget 2025 sera prioritairement consacré aux dépenses de personnel (près de 60% des dépenses de fonctionnement) qui assure les prestations au quotidien, aux dépenses de prestation pour compléter les compétences de l'agence (près de 25% des dépenses de fonctionnement), aux dépenses de communication et aux dépenses de formation ou de participation aux colloques. De manière indirecte, les dépenses de remboursement des frais de déplacement devront être proportionnelles.
 - **Les dépenses de personnel** devraient représenter environ 480 K€.
 - LGI a 9 agents représentant 7.95 équivalents temps plein :
 - 3 agents à temps complet sont mis à disposition par le Département (2 catégories A et 1 catégorie C) : 209 K€/an,
 - 2 agents titulaires à temps complet (1 catégorie A et 1 catégorie B) : environ 95K€/an,
 - 4 agents contractuels : environ 180 K€/an
 - 1 agent à 5% d'un temps complet en catégorie A,
 - 1 agent à 90 % d'un temps complet en catégorie A,
 - 2 agents à temps complet en catégorie A.
 - Il est important de noter que depuis le 1^{er} janvier 2025, LGI a fait le choix de ne pas souscrire de nouveau contrat d'assurances statutaires au regard du profil de ses agents ainsi que de leurs âges. Ainsi, il ne sera versé en 2025 que l'ajustement de la prime 2024.
 - **Les dépenses de gestion courante :**
 - Prestations : il s'agit de la dépense principale en 011 (environ 75% du chapitre). Un nouveau marché est en cours de passation pour les prestations d'ingénierie pour 3 ans. Il est proposé de prévoir pour 2025 un montant de 150 K€. Par ailleurs, les agents de LGI peuvent s'appuyer sur les agents du CD 47 comme cela a été prévu par la convention signée en juillet 2024 entre les deux structures. Ces prestations des services du CD 47 concernent les thématiques suivantes : les services supports pour faire fonctionner l'agence comme les finances, la RH, l'assistance informatique mais aussi les services rendus aux adhérents en matière de restauration collective ou de voirie et ouvrage d'art.
 - Locations :
 - Location immobilière : il s'agit de l'occupation dans un premier temps du site de Jean Bru, annexe départementale, mais aussi de celle de Scaliger, une fois les travaux réalisés. Le Département évalue ses occupations charges comprises à 27 K€/an.
 - Location mobilière : l'agence s'équipe de 3 véhicules électriques pour les besoins de déplacement de son personnel auprès des membres adhérents et pour tout besoin lié aux missions de l'agence. Cette location a fait l'objet d'une consultation et est estimée pour 3 véhicules à compter de février 2025 à 16K€/an.



**Après en avoir délibéré,
le conseil d'administration, à l'unanimité :**

- valide les orientations budgétaires proposées dans le rapport.

La Présidente,
Certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte,
Informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant
le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai
de deux mois à compter des formalités de
publication et de transmission en Préfecture

Télétransmission le

Publication le

**Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,
La Présidente**



Sophie BORDERIE



- Documentation/formation/frais de déplacement : afin de répondre au 3^{ème} axe stratégique de l'agence lié à l'expertise des équipes de l'agence, environ 11K€ pourraient être alloués pour ces dépenses. Cela permettra un accès au sein de l'agence à une documentation variée, à la participation à des séminaires ou aux journées du réseau national des Agences techniques départementales.
- Communication : un budget global de 10K€ serait nécessaire pour réaliser quelques actions modestes de communication en 2025.

Le virement à la section d'investissement est évalué à 74 K€ afin de financer l'achat des équipements utiles pour l'installation de l'agence sur le site Scaliger.

INVESTISSEMENT

Il est proposé de prévoir un budget à hauteur de 75 K€ permettant l'acquisition du matériel de bureau, du matériel informatique et de téléphonie ainsi que les logiciels correspondants.

Ces acquisitions seraient financées uniquement par l'autofinancement de l'agence.

Le budget de LGI ne serait pas constitué d'emprunt pour équilibrer son budget d'investissement.

En résumé :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 825K€

Charges courantes : 268K€
Personnel : 482K€
Amortissements : 1.2K€
Virement à la section d'investissement : 74K€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 825 K€

Recettes 013 - 042 : 4.7K€
Recettes prestations : 55K€
Subvention CD 47 : 540 K€
Cotisations adhérents : 80 K€
Recettes 75 : 21K€
002 : 121K€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 75 K€

Dépenses 20 : 20K€
Dépenses 21 : 52K€
Déficit d'investissement : 2.8K€

RECETTES D'INVESTISSEMENT : 75K€

Virement à la section d'investissement : 74K€
Recettes 042 : 1.2K€